

**DOCTORAT**  
**OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES**  
**PROGRAMME DE SCIENCES BIOMÉDICALES**  
**FACULTÉ DE MÉDECINE**  
**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**DOCUMENT D'INFORMATION PRÉPARÉ PAR**  
**LE COMITÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (CODES)**  
**DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

[codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)

[Mise à jour : Avril 2016]

---

**NOTE**

Ce document présente la nouvelle structure du doctorat en sciences biomédicales – option sciences psychiatrique. Cette nouvelle structure entre en vigueur à l'automne 2016. Les étudiants qui débutent leur scolarité à l'automne 2016 doivent tenir compte de cette nouvelle structure dans la planification de leur plan global d'études.

**OBJECTIFS DU PROGRAMME**

**Objectifs du doctorat en sciences biomédicales**

Le programme de doctorat en sciences biomédicales vise à former des chercheurs autonomes capables de réaliser ou de contribuer à la réalisation de travaux de recherche originaux et significatifs dans un cadre multidisciplinaire incluant de la recherche fondamentale, clinique, ou épidémiologique.

Pour plus d'informations sur le programme des études supérieures en sciences biomédicales, veuillez consulter le site web du programme au : <http://biomedicales.umontreal.ca/>

**Objectifs spécifiques de l'option sciences psychiatriques**

Les objectifs spécifiques de l'option sciences psychiatriques sont d'offrir aux étudiants<sup>1</sup> l'encadrement et les ressources nécessaires à l'acquisition d'une solide formation de chercheur en santé mentale, sous ses divers aspects fondamental, clinique, évaluatif ou épidémiologique, ainsi qu'une connaissance approfondie des avancées récentes dans le domaine. Au terme de leur formation, les diplômés devraient pouvoir concevoir, planifier et réaliser des projets de recherche dans les secteurs privé, public et parapublic, et envisager une carrière de recherche et d'enseignement supérieur dans les domaines de la santé mentale et des maladies psychiatriques.

---

<sup>1</sup> L'usage du masculin doit être entendu comme neutre et n'a d'autre but que d'alléger le texte.

## **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Satisfaire aux conditions d'admissibilité de la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP). Consulter les conditions générales d'admissibilité à l'Université de Montréal sur le site [www.fesp.umontreal.ca](http://www.fesp.umontreal.ca) – Admission

### **Conditions d'admissibilité du programme de sciences biomédicales (Faculté de médecine)**

- Être titulaire d'une maîtrise en sciences biomédicales ou d'un diplôme équivalent dans une discipline appropriée.
- Avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 lors des études de maîtrise et conserver cette moyenne tout au long des études de doctorat.
- Posséder une connaissance satisfaisante de l'anglais, connaissance dont l'étudiant doit faire preuve avant d'être promu en 2<sup>ème</sup> année d'études.
- Identifier un professeur qui accepte de diriger les travaux de recherche. Le professeur doit détenir une affectation à la FESP pour la formation de chercheurs au doctorat.
- ✓ Pour l'option sciences psychiatriques, il est nécessaire que le directeur de recherche soit membre du département de psychiatrie de l'Université de Montréal et qu'il soit autorisé à diriger des étudiants aux études supérieures en sciences psychiatriques. La liste des professeurs admissibles et de leurs champs de recherche est disponible dans la section "Études – Cycles supérieurs – Doctorat en sciences biomédicales, option sciences psychiatriques" sur le site du département de psychiatrie: <http://www.psychiatrie.umontreal.ca/>. Le co-directeur de recherche peut être membre d'un autre département ou d'une autre université.

## **PROGRAMME D'ÉTUDES (TOTAL DE 90 CRÉDITS)**

Le programme de doctorat comprend des cours du niveau des études supérieures, un examen général de synthèse des connaissances, la réalisation d'un projet de recherche original et la rédaction d'une thèse.

Le programme de doctorat de l'option sciences psychiatriques du programme de sciences biomédicales comprend:

- 81 crédits pour la thèse (SMC-7910)

- 9 crédits de cours:

#### *3 crédits de cours obligatoires*

PST 7000 (3 crédits) Séminaire de thèse

Note – Pour être admis au séminaire de thèse, les étudiants doivent avoir suivi les cours suivants (ou leur équivalent) :

MMD 6005 (1 crédit) Éthique et recherche en santé

PST 6100 (3 crédits) Thèmes de recherche en psychiatrie

PST 6110	(3 crédits)	Psychopathologie et cycles de vie
PST 6120	(1 crédit)	Sciences et sémiologie psychiatrique

*3 à 6 crédits de cours optionnels*

PST 6200	(3 crédits)	Sommeil, chronobiologie et rêves
PST 6511	(3 crédits)	Psychiatrie et sciences humaines
PST 6512	(3 crédits)	Toxicomanie et santé mentale
PST 6513	(3 crédits)	Partenariats patients en psychiatrie

*0 à 3 crédits au choix (voir exemples de cours possibles à l'Annexe 1)*

→ Les cours suivis à la maîtrise ne sont pas crédités au doctorat. Dans son plan global d'études, l'étudiant doit choisir les 6 crédits de cours optionnels ou au choix parmi des cours optionnels ou au choix (Annexe 1 ou tout autre cours de niveau 6000 ou 7000 jugé approprié), non suivis à la maîtrise.

Les cours de sigle PST sont sous la responsabilité du département de psychiatrie. Vous trouverez une description détaillée de ces cours sur le site web du département de psychiatrie (Études - Cycles supérieurs – Cours de deuxième et troisième cycles) <http://www.psychiatrie.umontreal.ca/>.

### **DURÉE DU DOCTORAT (scolarité; examen de synthèse; rédaction et dépôt de la thèse)**

Durée minimale : 6 trimestres à temps plein (2 ans)

Durée maximale : 15 trimestres (5 ans) à temps plein

18 trimestres (6 ans) à temps partiel

→ *Au moins 3 trimestres consécutifs doivent être complétés à plein temps*

→ *Possibilité de prolongation pour des raisons exceptionnelles – Maximum 1 an – sur demande écrite (formulaire), cosignée par le directeur de recherche et adressée au directeur du programme de sciences biomédicales ([phd.biomedicales@umontreal.ca](mailto:phd.biomedicales@umontreal.ca)).*

### **PROCESSUS D'ADMISSION**

#### **Dates limites des demandes d'admission à l'université:**

- Session d'été : avant le 1<sup>er</sup> février
- Session d'automne : avant le 1<sup>er</sup> février (1<sup>re</sup> cohorte) ou le 1<sup>er</sup> mai (2<sup>e</sup> cohorte)
- Session d'hiver : avant le 15 septembre (1<sup>re</sup> cohorte) ou le 1<sup>er</sup> novembre (2<sup>e</sup> cohorte)

Consulter l'adresse web pour les demandes d'admission aux études supérieures à l'Université de Montréal: [www.fesp.umontreal.ca](http://www.fesp.umontreal.ca) – Admission

Communiquer les informations suivantes au programme de sciences biomédicales à l'adresse: [phd-biomedicales@umontreal.ca](mailto:phd-biomedicales@umontreal.ca), avec une copie au CODES de l'option sciences psychiatriques à l'adresse: [codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca).

1. Nom du directeur de recherche.
2. Précisez que votre demande d'admission est pour l'option sciences psychiatriques.
3. Votre directeur de recherche doit confirmer par courriel ([phd.biomedicales@umontreal.ca](mailto:phd.biomedicales@umontreal.ca)), avec copie à au CODES ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)) qu'il accepte de vous diriger en indiquant clairement son affiliation au département de psychiatrie et ses coordonnées.

Le programme de sciences biomédicales vous fera parvenir 2 formulaires à compléter avec votre directeur de recherche :

**1. Enregistrement du sujet de recherche.** Sur ce document, vous devrez indiquer, entre autres, le titre de votre sujet de recherche et inclure un résumé du projet de recherche (environ 300 mots) avec problématique, objectifs et méthodologie envisagée. Au besoin, vous devrez fournir l'approbation du comité d'éthique pour votre projet de recherche.

**2. Plan global d'études.** Sur ce document, vous devrez indiquer, entre autres, les modalités de votre inscription au doctorat en sciences psychiatriques, le nom de votre directeur (et co-directeur, s'il y a lieu), les cours que vous prévoyez suivre et le calendrier de vos activités de formation (ex., scolarité; activités de recherche; examen de synthèse, dépôt de la thèse).

→ Les cours suivis à la maîtrise ne sont pas crédités au doctorat. Dans son plan global d'études, l'étudiant doit choisir les 6 crédits de cours optionnels ou au choix parmi des cours optionnels ou au choix (Annexe 1 ou tout autre cours de niveau 6000 ou 7000 jugé approprié), non suivis à la maîtrise.

Ces **2 formulaires doivent être signés** par l'étudiant et par le directeur de recherche (et co-directeur, s'il y a lieu). Ils sont ensuite numérisés (fichiers PDF) et **transmis** au CODES de l'option sciences psychiatriques par courriel ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)).

→ **La présidente du CODES (Dre Aline Drapeau) doit approuver et signer ces documents avant de les transmettre au responsable du programme de sciences biomédicales à la Faculté de médecine.**

Après réception des documents approuvés par le CODES, le responsable du programme de sciences biomédicales procédera à la recommandation d'admission et vous recevrez une confirmation postale de la Faculté des études supérieures. **Il est très important de confirmer le maintien de votre candidature.**

Par la suite, le programme de sciences biomédicales procédera à votre inscription aux cours mentionnés sur votre plan global d'études. Les inscriptions sont automatiques à chaque trimestre : *Avril* pour la session d'été, *Août* pour la session d'automne et *Décembre* pour la session d'hiver. Aucune confirmation ne sera envoyée et il est de votre responsabilité de vérifier votre inscription sur le guichet étudiant, à l'aide de votre UNIP, attribué lors de votre demande d'admission.

Au cours de vos études, il est possible de changer les cours mentionnés sur votre plan global d'études ou de modifier le statut et le titre de l'enregistrement du sujet de recherche. Pour ces modifications, utiliser le formulaire «*Modification au régime d'études*». Les modifications d'inscription, annulation de cours ou suspension de trimestre (maximum de 3 trimestres) doivent se faire avant le dernier jour du premier mois de la session en cours (dans les deux premières semaines pour le trimestre d'été).

## **COMITÉ DE PARRAINAGE**

Tous les étudiants inscrits dans un programme de doctorat de recherche à la Faculté de médecine doivent s'entourer d'un comité de parrainage (aussi appelé "comité de suivi").

*Nomination* – Les membres du comité de parrainage d'un étudiant inscrit à un programme de formation aux études supérieures sont proposés, en accord avec l'étudiant, lors de sa demande d'inscription au programme, ou au plus tard 3 mois après son inscription; la liste proposée doit être approuvée par le directeur du programme ([phd.biomedicale@umontreal.ca](mailto:phd.biomedicale@umontreal.ca)) et transmise au CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)).

*Composition* – Le comité de parrainage est composé de 3 membres dont le directeur de recherche, ou de 4 membres, s'il y a codirection.

*Mandat* – Le rôle d'un comité de parrainage est de veiller à la progression d'un étudiant.

*Rencontres* – L'étudiant planifie au moins une rencontre par année avec son parrain ou comité de parrainage, en présence ou en l'absence de son directeur de recherche. Il faut prévoir des rencontres supplémentaires si un étudiant est en difficulté ou si l'étudiant le demande.

*Activités* – Lors de ces réunions, les membres du comité de parrainage doivent s'assurer d'une progression adéquate du projet de recherche et de l'atteinte des objectifs académiques.

*Rapport* – Des suggestions visant à enrichir le projet peuvent être rapportées dans l'évaluation écrite. Le parrain ou le comité de parrainage achemine son rapport à la direction du programme de sciences biomédicales ([phd.biomedicales@umontreal.ca](mailto:phd.biomedicales@umontreal.ca)) et au CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)) moins de trois semaines après chaque réunion.

Le rapport du comité de parrainage à compléter est envoyé à l'étudiant par les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme de sciences biomédicales.

## **PROJET DE RECHERCHE**

**Avant la fin de sa première année de doctorat**, l'étudiant doit soumettre une version élaborée de son projet de recherche, selon les normes présentées à l'Annexe 2.

Le projet doit d'abord être approuvé par le directeur de recherche (et le co-directeur, s'il y a lieu).

Le projet est ensuite soumis aux membres du comité de parrainage de l'étudiant. Pour l'évaluation du projet, les membres du comité de parrainage considèrent les critères suivants: valeur scientifique, originalité, ampleur, faisabilité, méthodologie, et tout autre critère jugé pertinent. En particulier, le comité de parrainage doit s'assurer que l'échéancier proposé est réaliste afin que le projet puisse être complété dans un délai raisonnable.

Les membres du comité de parrainage ont un mois pour évaluer le projet soumis par le candidat. Au terme de ce délai, l'étudiant doit rencontrer son comité de parrainage afin de discuter de l'évaluation de son projet et des suggestions des membres du comité. Le cas échéant, l'étudiant doit effectuer les corrections ou modifications nécessaires.

Lorsque le projet est jugé acceptable par le directeur de recherche (et le co-directeur, s'il y a lieu) et par le comité de parrainage, la version finale est transmise par courriel au CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)), avec une confirmation de l'acceptation par le directeur de recherche.

→ *Le projet peut être déposé avant la fin de la première année. Il est fortement déconseillé à l'étudiant d'entreprendre la cueillette de données avant d'avoir obtenu l'approbation de son projet.*

## **ÉVALUATION FORMATIVE**

Depuis l'automne 2009, la Faculté de médecine exige que les étudiants soient évalués 2 fois par année par leur directeur de recherche. La Faculté de Médecine suggère l'utilisation d'une fiche où les progrès concrets peuvent être colligés en plus d'évaluer les habiletés jugées essentielles à un étudiant en formation dans un domaine de recherche. Ces évaluations formatives sont indépendantes de la rencontre avec le comité de parrainage et doivent avoir lieu entre les réunions du comité de parrainage. La fiche est remplie par le directeur de l'étudiant et le contenu est discuté avec l'étudiant qui doit la signer avant de l'acheminer au directeur du programme de sciences biomédicales ([phd.biomedicales@umontreal.ca](mailto:phd.biomedicales@umontreal.ca)) et au CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)) et elle est déposée au dossier de l'étudiant.

La fiche d'évaluation formative à compléter est envoyée à l'étudiant par les techniciennes à la gestion des dossiers étudiants (TGDE) du programme de sciences biomédicales.

## **EXAMEN GÉNÉRAL DE SYNTHÈSE**

**Avant la fin de la deuxième année de scolarité**, c'est-à-dire entre le troisième et sixième trimestre suivant son inscription, l'étudiant doit subir un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale.

Cet examen doit permettre l'évaluation:

1. Des connaissances générales de l'étudiant concernant son champ d'étude;
2. Des connaissances de l'étudiant de la littérature scientifique relative à sa spécialisation;
3. Des connaissances de l'étudiant sur le sujet de sa recherche.

L'objectif de cet examen est d'évaluer l'avancement des connaissances et des travaux de l'étudiant et de juger de ses capacités à synthétiser des connaissances et à présenter cette synthèse. Lors de cet examen, l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise.

L'examen a lieu devant un jury de 4 membres, incluant le directeur de recherche (et le co-directeur, s'il y a lieu), un président-rapporteur, et 2 autres membres dont au moins un doit obligatoirement provenir d'un département, centre de recherche ou groupe de recherche autre que celui du candidat.

**Environ 4 mois avant la date possible de l'examen**, le directeur de recherche transmet au CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)) les noms et coordonnées des 3 autres membres du jury. Le directeur de thèse est responsable d'obtenir l'accord des évaluateurs et de procéder au choix de la date et de l'endroit des examens oral et écrit. Il complète le formulaire "Composition du jury d'examen général (Ph.D.)" et le transmet au CODES ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)).

Si tout est conforme aux règles du programme de l'option sciences psychiatriques, la responsable du CODES, Dre Aline Drapeau, approuve la composition du jury et les dates d'examen et transmet le formulaire au secrétariat ([phd-biomedicales@umontreal.ca](mailto:phd-biomedicales@umontreal.ca)) du programme de sciences biomédicales au moins un mois avant la tenue de l'examen écrit, pour approbation finale par le directeur du programme.

Le directeur du programme de sciences biomédicales avise le président-rapporteur de la composition finale du jury et lui transmet les formulaires nécessaires.

Pour la partie écrite de l'examen, l'étudiant reçoit 4 questions. L'étudiant choisit 3 questions pour l'examen écrit et une question pour l'examen oral. Ses réponses écrites sont d'un maximum de 10 pages chacune, à double interligne, excluant les références. L'étudiant a 2 semaines pour compléter la partie écrite de l'examen. L'examen oral a lieu environ 2 semaines plus tard et est d'une durée de 2 à 3 heures. L'étudiant commence par une présentation de 20 à 30 minutes de son projet de recherche. Il présente ensuite sa réponse à la question à laquelle il a choisi de

répondre oralement, puis il répond à des questions portant sur ses réponses écrites ou orale, sur son projet de recherche et à des questions générales reliées au domaine de recherche.

Les directives détaillées concernant les modalités de l'examen de synthèse sont présentées à l'Annexe 3.

### **ADRESSE COURRIEL**

L'Université de Montréal assigne à chaque étudiant une adresse courriel institutionnelle du type : [prénom.nom@umontreal.ca](mailto:prénom.nom@umontreal.ca). Cette adresse est la seule utilisée par l'université (professeurs, facultés, départements, services, administration) pour communiquer avec les étudiants. Ceux-ci doivent donc prendre connaissance des courriels qui leur seront envoyés à cette adresse, à défaut de quoi ils risquent de ne pas recevoir certaines informations indispensables.

---



## ANNEXE 1

### EXEMPLES DE COURS AU CHOIX

#### DOCTORAT EN SCIENCES BIOMÉDICALES - OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

---

##### **Neurosciences**

NRL-6051 (3 cr.): "Neurosciences des systèmes"

NRL-6070 (3 cr.): "Neurophysiologie fonctionnelle"

NRL-6091 (3 cr.): "Impact clinique des neurosciences"

##### **Pharmacologie:**

PHL-6031 (3 cr.): "Neuropharmacologie"

##### **Psychologie:**

PSY-6407 (3 cr.): "Séminaire en psychologie cognitive et neuropsychologie"

PSY-6413 (3 cr.): "Neuropsychopathologie 1"

##### **Médecine sociale et préventive:**

MSO-6001 (3cr.): "Concepts de base en épidémiologie"

MSO-6060 (3 cr.): "Concepts de base en biostatistique"

MSO-6080 (3 cr.): "Santé Mentale"

##### **Administration de la santé:**

ASA-6175 (3 cr.): "Méthodes d'évaluation économique"

ASA-6177 (3 cr.): "Méthodologie de la recherche"

ASA-6704 (3 cr.): "Introduction à la recherche qualitative"

***Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres choix sont possibles, en fonction des besoins et des intérêts de l'étudiant, sur approbation du CODES et du directeur de recherche.***

**Notez que certains cours ne sont pas offerts à chaque année ou sont annulés lorsque le nombre d'étudiants inscrits est insuffisant.**

## ANNEXE 2

### NORMES POUR LA PRÉSENTATION DES PROJETS DE RECHERCHE DE DOCTORAT - OPTION SCIENCES PSYCHIATRIQUES

---

#### Format du projet

Le projet doit comprendre environ 15 pages à un interligne et demi (excluant les références et les annexes). Des marges minimales de 2.5 cm sont recommandées, ainsi qu'une police de caractères d'au moins 12 points. Une reliure n'est pas nécessaire.

#### Contenu du projet

- a) **Résumé du projet:** environ 300 mots.
  - b) **Position du problème:** Décrire en quelques lignes la ou les questions de départ, servant à présenter le fil directeur du contexte théorique qui suivra.
  - c) **Contexte théorique:** Présenter les bases théoriques du projet (s'il y a lieu) et résumer les principaux travaux touchant le phénomène étudié et la méthodologie employée. Il n'y a pas lieu de faire une revue exhaustive de la littérature mais le contexte théorique présenté doit justifier les objectifs et hypothèses auxquels il mène naturellement.
  - d) **Objectifs spécifiques et hypothèses:** Formuler les objectifs spécifiques ou les hypothèses sous forme de propositions simples. Lorsqu'il y a plusieurs hypothèses, indiquer si elles ont une égale importance ou préciser les liens entre l'hypothèse principale et les autres hypothèses.
  - e) **Méthodologie:** Donner les informations pertinentes sur le nombre et les caractéristiques des sujets ainsi que sur la façon dont ils seront recrutés. Décrire le plan expérimental ou le devis de recherche et le déroulement de la recherche ainsi que les mesures qui seront utilisées (il est possible de joindre un schéma en annexe). Dans le cas de sujets humains, joindre le projet de formule de consentement en annexe.
  - f) **Analyses prévues:** Indiquer la façon dont les données seront traitées ainsi que le plan d'analyses statistiques, s'il y a lieu.
  - g) **Échéancier:** Proposer un échéancier pour les principales étapes du projet.
-

## ANNEXE 3

### **DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DE L'EXAMEN DE SYNTHÈSE DE DOCTORAT** **Programme de Ph.D. en Sciences biomédicales - option sciences psychiatriques**

---

Tout candidat inscrit au Ph.D. doit subir un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin de sa deuxième année de scolarité, c'est-à-dire entre le troisième et sixième trimestre suivant son inscription.

Cet examen doit permettre l'évaluation:

- a) des connaissances générales de l'étudiant dans son champ d'étude;
- b) de ses connaissances de la littérature scientifique relative à sa spécialisation;
- c) de ses connaissances sur le sujet de sa recherche.

L'un des avantages de cet examen est de poser une balise permettant à l'étudiant de se situer lui-même, de constater l'avancement de ses connaissances, de ses travaux et de juger de ses capacités à faire des synthèses et de les exposer.

- 1) Environ quatre mois avant la date possible de l'examen de synthèse, le directeur de thèse de l'étudiant contacte les évaluateurs, afin d'obtenir leur accord et procéder au choix de la date et de l'endroit des examens oral et écrit.

Le jury d'examen général comprend 4 évaluateurs (5 lorsqu'il y a un co-directeur):

- Le président-rapporteur: membre du centre de recherche du directeur de recherche ou du département de psychiatrie;
  - Le directeur (et le co-directeur, s'il y a lieu) de recherche;
  - Deux autres membres du jury: un des membres du jury doit être un professeur d'un département, centre de recherche, groupe de recherche ou institut autre que celui dans lequel le candidat est inscrit.
- 2) Le directeur de thèse signe le formulaire «**Composition du jury d'examen général (Ph.D.)**», obtient la signature du candidat, puis fait parvenir le formulaire complété et numérisé pour approbation au responsable du CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)).
  - 3) Si tout est conforme aux règles du programme de l'option sciences psychiatriques, le responsable du CODES approuve la composition du jury et les dates d'examen et fait parvenir le formulaire au secrétariat du programme de sciences biomédicales au moins un mois avant la tenue de l'examen écrit, pour approbation finale par le directeur du programme.

- 4) Le directeur du programme de sciences biomédicales avise le président-rapporteur de la composition du jury et lui transmet les directives et les formulaires pour la préparation de l'examen de synthèse.
- 5) Le président-rapporteur avise l'étudiant de la composition de son jury et lui demande de faire parvenir une description de son projet de recherche aux membres du jury.
- 6) L'étudiant rencontre chaque membre du jury pour déterminer le domaine pouvant faire partie de l'examen de synthèse. Ce domaine peut être connexe mais doit être différent du domaine spécifique du projet de recherche de l'étudiant. Il est recommandé que les membres du jury consultent le président-rapporteur afin de vérifier l'admissibilité du domaine choisi et pour éviter des recouvrements dans les domaines définis par les différents membres du jury. Chaque membre propose quelques références à l'étudiant (manuel, chapitres de livre, articles de revue) pour l'aider à commencer sa préparation.
- 7) Le président-rapporteur demande aux membres de lui fournir chacun une question environ une semaine avant la date de l'examen écrit. L'examen comprend 4 questions. En cas de codirection, les co-directeurs doivent s'entendre sur une seule et même question. L'étudiant choisit 3 questions pour l'examen écrit et se préparera à répondre oralement à la quatrième. Chaque réponse écrite doit inclure un développement de 10 pages maximum (excluant les références), à double interligne.
- 8) Le président-rapporteur transmet ces questions à l'étudiant à la date prédéterminée. L'étudiant a 2 semaines pour compléter l'examen écrit. Il doit remettre au président du jury 4 exemplaires (5 exemplaires s'il y a un co-directeur) de l'examen incluant une copie des 4 questions et les réponses aux 3 questions choisies. Le président transmettra une copie de l'examen à chaque membre du jury. Après entente avec le président du jury, la transmission peut se faire par courriel. La date et l'heure limite de l'examen doivent être respectées. Les membres du jury ont 2 semaines pour corriger l'examen écrit.
- 9) L'examen oral doit avoir lieu environ deux semaines après la remise de l'examen écrit par le candidat et est d'une durée totale de 2 à 3 heures.

Déroulement de l'examen oral:

- Le comité se réunit en l'absence du candidat et le président du jury s'informe auprès du directeur de recherche de la progression du programme d'étude du candidat, puis les membres présentent leur évaluation générale des réponses aux questions écrites.
- Le candidat est ensuite invité à entrer dans la salle et à faire une présentation d'une durée de 20 à 30 minutes de son projet de recherche.
- La présentation est suivie de quelques tours de questions portant sur le projet de recherche, sur l'examen écrit, sur la question à laquelle l'étudiant a choisi de répondre oralement, et sur le domaine de recherche de l'étudiant.
- L'étudiant se retire et il y a délibération du jury. Le président-rapporteur complète le formulaire "**Rapport de synthèse du jury de l'examen général de doctorat**" (que lui aura fait parvenir

le responsable du programme de sciences biomédicales) et le fait signer par tous les membres du comité. Il informe ensuite l'étudiant de la décision du jury.

Trois options sont possibles:

- Examen réussi;
- Examen ajourné (le délai ne peut dépasser 6 mois);
- Examen échoué (cet échec met fin à la candidature de l'étudiant au doctorat).

*Le président du jury transmet le rapport signé au responsable du programme de sciences biomédicale ([phd.biomédicales@umontreal.ca](mailto:phd.biomédicales@umontreal.ca)) et une copie au responsable du CODES de l'option sciences psychiatriques ([codes-psychiatrie@umontreal.ca](mailto:codes-psychiatrie@umontreal.ca)).*

---